

Monsieur le délégué régional.

Suite au CRHSCCT exceptionnel du mardi 24 mars 2020, il nous paraît indispensable d'interpeller les directions d'unité sur la nécessité de mettre en place immédiatement un plan de prévention adapté aux circonstances.

À cette fin, nous vous demandons que chaque unité, sans attendre de disposer d'un plan de continuité d'activité complet, rédige un document répondant aux questions suivantes :

Agents venant sur site

- Liste des personnes venant sur site.
- Pour quelles activités ? À quelle fréquence ? Pour quelle durée ?
- Y-a-t-il un risque environnemental en cas d'arrêt de ces activités ? Quelles dispositions sont prévues en cas de défaillance ??
- L'unité dispose-t-elle de gants et masques en quantité suffisante pour que les agents ne se contaminent pas mutuellement au travers des surfaces touchées et lorsqu'ils sont amenés à se croiser ?
- Quelles dispositions sont mises en place pour les agents intervenant de façon isolée ?

Agents d'entreprises extérieures

- Y-a-t-il des agents d'entreprises extérieures intervenant sur site ? Pour quelles activités ?
- Y-a-t-il concertation avec leur employeur sur les mesures de sécurité à mettre en œuvre ? Ce personnel est-il équipé en gants et masques ?
- Le cas échéant, quelles mesures ont été mises en place pour assurer l'hygiène et la sécurité des locaux en l'absence de ce personnel extérieur ?

Agents restant à domicile.

- Quel dispositif permet d'assurer le suivi des personnes restant à leur domicile ?
- De quels moyens de contact disposent ceux-ci en cas de difficulté à organiser leur travail ?
- Quelles procédures ont été mises en place pour assurer un contact avec toutes et tous (l'attention est particulièrement attirée sur les collègues isolé-e-s, en particulier personnes vivant seules, étrangères et étrangers) ?